



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du logement

Question au Gouvernement n° 2829

Texte de la question

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN ÎLE-DE-FRANCE

M. le président. La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jacques Myard. Ma question s'adressait au Premier ministre, mais celui-ci a visiblement pris peur et s'en est allé !

M. le président. Vous effrayez bien du monde, monsieur Myard ! (*Sourires.*)

M. Jacques Myard. J'y associe Mme Valérie Pécresse et les députés de la région parisienne.

Loger nos concitoyens est un objectif légitime auquel nous souscrivons tous. Mais cela ne signifie pas que l'on puisse faire n'importe quoi. Pis, saccager – je dis bien saccager ! – des sites qui constituent des patrimoines écologiques irremplaçables.

Sans qu'il ait été procédé à aucune concertation, nous apprenons par voie de presse l'apparition de trente-trois projets qualifiés d'« opérations d'intérêt national » – OIN – en région parisienne, consistant à construire, que dis-je, à bétonner des sites de verdure remarquables, comme celui de Mareil-Marly ou comme les hippodromes de Saint-Cloud, d'Enghien, de Rambouillet et de Maisons-Laffitte – un scandale ! Tout cela au mépris et en violation des règles publiques qui protègent ces sites, qu'il s'agisse de leur classement au titre des sites, de la coulée verte du SDRIF – schéma directeur de la région Île-de-France – ou des PPRI – plans de prévention des risques d'inondation –, qui interdisent toute construction en zone inondable.

Que comprendre de tout cela ? Que vous ne commandez pas à ces technocrates frustrés de l'AFTRP – agence foncière et technique de la région parisienne – qui vaticinent pour justifier leur existence !

Vous qui voulez loger les Français, monsieur le Premier ministre, sachez qu'il existe des centaines de milliers de logements vacants en province. (*Rires sur les bancs du groupe écologiste.*) Au lieu de bétonner à outrance la région parisienne et de la rendre invivable car on ne pourra plus y circuler, aidez les entreprises à s'installer dans les villes de province où il y a des logements vacants, notamment des logements sociaux ! (« *Très bien !* » *sur plusieurs bancs du groupe UMP.*) Quand mettrez-vous en place une politique d'aménagement du territoire qui ne saccage pas la région parisienne et qui permette aux Français de vivre dans des conditions acceptables ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Mme Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité. Je voudrais vous répondre

avec précision, monsieur le député, car beaucoup de contrevérités ont été soutenues à ce sujet.

M. Yves Fromion. Pas par lui, en tout cas !

Mme Sylvia Pinel, ministre. Tout d'abord, la crise du logement sévit en Île-de-France sans doute plus qu'ailleurs. Les Franciliens qui peinent à trouver un logement adapté à leurs besoins apprécieront vos propos !

M. Jean-Luc Laurent. Il faut construire du logement diversifié à Maisons-Laffitte !

Mme Sylvia Pinel, ministre. Hier, le Premier ministre a réuni le comité interministériel du Grand Paris pour faire le point sur l'avancée du volet aménagement et logement du projet. Avec 56 000 logements mis en chantier au cours des douze derniers mois, la tendance est à la hausse mais nous sommes encore loin des 60 000 logements nécessaires. Nous devons donc poursuivre et amplifier nos efforts.

Lors du comité interministériel d'octobre 2014, une trentaine de sites ont été identifiés selon deux critères simples, le potentiel de construction et la desserte en transports. Les services ont réalisé une étude approfondie qui donne lieu actuellement, au sein des ateliers du Grand Paris du logement, à une concertation avec les élus locaux et les aménageurs. En aucun cas les projets ne sont actés. Nous travaillons, j'y insiste, en partenariat avec les élus et les aménageurs pour réussir le Grand Paris de l'aménagement et du logement. Deux ateliers se sont déjà tenus. J'espère que le débat se poursuivra de manière constructive.

Les OIN constituent des outils qu'il convient d'apprécier au cas par cas. L'État travaillera avec les élus à un projet de développement partagé et l'annonce des sites retenus se fera en septembre.

M. Jacques Myard. Ben voyons !

Mme Sylvia Pinel, ministre. Il est inutile de polémiquer sur un sujet aussi sérieux et aussi attendu par les Franciliens ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

M. le président. Merci, madame la ministre, de ne pas avoir effrayé M. Myard ! (*Sourires.*)

M. Jacques Myard. Pardi !

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2829

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 avril 2015](#)